

## Mairie de Libreville/Suite des séminaires de formation Au tour des actes d'état-civil

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

Après la première journée, mardi dernier, portée sur la modernisation des services financiers et l'optimisation des recettes, l'heure était, hier, à la présentation de l'importance et de la valeur juridico-sociale des pièces sans lesquelles aucune reconnaissance ou authenticité ne saurait être accordée à une existence humaine.



Charles Mba-Owono (g), professeur titulaire de droit privé à l'UOB, a entretenu l'assistance sur cette question.



Une vue de l'assistance avec, au premier rang, le maire de Libreville, Rose Christiane Ossouka Raponda.

OUVERT, mardi dernier, par le maire de Libreville, Rose Christiane Ossouka Raponda, le séminaire de formation et de renforcement de capacités des membres des conseils municipal et d'arrondissement s'est poursuivi, hier, sur un autre sujet d'une importance capitale : les actes d'état-civil. Après avoir été édifiés, le premier jour, sur la modernisation des services financiers et l'optimisation des recettes, les participants à ces deux rencontres ont eu droit, durant toute la journée, à la diffusion d'un en-

semble d'enseignements sur la valeur juridico-sociale de ces pièces, sans lesquelles aucune reconnaissance ou authenticité ne saurait être accordée à une existence humaine : actes de naissance, mariage, décès, reconnaissance d'enfants naturels. Animateur de la circonstance, Charles Mba-Owono, agrégé des facultés de droit et professeur titulaire de droit privé à l'université Omar Bongo, s'est largement étendu sur tout ce qui gravite autour des actes d'état-civil, notam-



La phase des débats a été particulièrement intense et pleine d'intérêt

ment l'organisation du service et des personnes habilitées à les établir,

leur conservation, utilisation, force probante, les nullités dont ils peu-

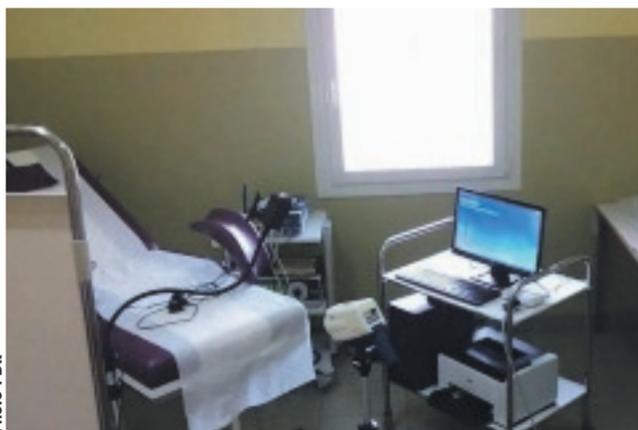
vent être frappés ainsi que les sanctions que peuvent encourir les officiers d'état-civil indisciplinés. Particulièrement captivante, la rencontre d'hier a permis à chacun de se faire une idée précise des expressions généralement utilisées dans un contexte inapproprié. L'orateur a pu, par exemple, enseigner qu'un officier d'état-civil est tout agent public responsable de la tenue des registres d'état-civil : maires et leurs adjoints, préfets, sous-préfets, agents diplomatiques et

consulaires. « L'état-civil a un lien avec l'état des personnes. Il y a un certain nombre d'événements qui marquent une vie et qui doivent être constatés par les officiers d'état-civil. Ceux-ci établissent des actes qui apportent la preuve en relation avec notre situation et statuts juridiques. Les officiers d'état-civil doivent être formés, parce que l'établissement de ces actes est entouré d'un certain nombre de subtilités qui doivent être maîtrisées», a indiqué Charles Mba-Owono. La responsabilité de ces agents peut être engagée en cas d'indélicatesse sur les plans civil, pénal et administratif. « Si, à l'occasion de l'établissement d'un acte, on cause un dommage à autrui, l'officier d'état-civil peut être appelé à en répondre. De la même manière au niveau pénal, en cas d'inscription en faux. Tout comme sur le plan administratif et disciplinaire, il peut en répondre devant sa hiérarchie, démis ou révoqué de ses fonctions», a-t-il ajouté.

## Lutte contre les cancers féminins/Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille Un colposcope pour le centre hospitalier régional Amissa Bongo

FSL (Source : FSBO)  
Libreville/Gabon

Don de la première dame du Gabon, Sylvia Bongo Ondimba, cet appareil permet de visionner le col de l'utérus et de détecter les lésions précancéreuses, dans le but de les traiter rapidement, avant que celles-ci ne se développent.



Une vue de l'appareil offert par la première dame du Gabon au CHR Amissa Bongo de Franceville.

DANS le cadre de son programme "Agir contre le cancer", la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la famille vient de marquer un pas supplémentaire dans la détection précoce. En effet, sa présidente, Sylvia Bongo Ondimba, épouse du chef de l'Etat, a offert, le 8 février dernier, un colposcope au Centre hospitalier régional (CHR) Amissa Bongo de Franceville. Cet appareil permet de visionner le col de l'utérus et de détecter les lésions précancéreuses, dans le but de les traiter rapidement, avant que celles-ci ne se développent en cancer. En effet, le CHR de Franceville, doté d'une unité de détection précoce, avait

débuté ses activités de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus à l'occasion de la campagne "Octobre rose", édition 2015, initiée par la Fondation. Au total, ce sont plus de 1 400 femmes dans le Haut-Ogooué qui ont été dépistées et qui connaissent aujourd'hui leur statut face à cette maladie. En plus de la mise en place de cette unité de dépistage, le personnel du CHR de Franceville a été formé par des gynécologues, afin de poursuivre leurs activités. Huit patientes suspectées de cas de lésions précancéreuses du col de l'utérus ont pu être examinées avec le colposcope, pour confir-

mer le diagnostic. L'une d'entre elles présentaient effectivement des lésions précancéreuses et a pu subir une résection (ablation) des cellules cancérogènes. Sans aucune intervention, cette femme aurait développé un cancer du col de l'utérus dans les années à venir. Notons que depuis 2014, plus de 23 540 femmes ont pu se faire dépister gratuitement dans les 47 structures de santé mises en place au Gabon. Une dotation de colposcope est également prévue à Port-Gentil, pour renforcer le dispositif de détection précoce existant.

du 10 au 16 Février

Promo Pack St-Valentin

# Un pack plein d'amour !

★ 10% de réduction pour tout achat effectué via Flooz  
★ 650% de bonus du lundi au dimanche (composez \*131\*500#)

www.moov.ga (Service clients : 443 (payant, 25 F l'appel) ou 445 (gratuit) • serviceclients@moov.ga)

Dans la limite des stocks disponibles